# CONVENTION D'UTILISATION DE LA CONSIGNE À VÉLOS COMMUNALE « VÉLO STATION »

Entre les soussignés :

**La Commune de Villennes-sur-Seine,** représentée par Monsieur/Madame le Maire, dûment habilité(e) à cet effet, ci-après dénommée « la Commune »,

ET

**L'Usager titulaire (représentant du foyer) :**

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....

Téléphone : .....
Courriel : .....

## Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la consigne à vélos collective dénommée « Vélo Station » mise à disposition par la Commune.

## Article 2 – Identification des vélos

L'inscription est accordée au foyer de l'Usager titulaire, lequel reste seul interlocuteur et responsable vis-à-vis de la Commune.

Plusieurs vélos appartenant aux membres du foyer peuvent être stationnés dans la consigne, sous réserve qu'ils soient identifiés au moment de l'inscription.

Pour chaque vélo, les informations suivantes doivent être fournies : marque, modèle, couleur, signe distinctif éventuel et numéro unique de marquage. La liste des vélos autorisés est annexée à la présente convention. Tout ajout ou retrait de vélo doit être signalé à la Commune.

## Article 3 – Acceptation du règlement

L'Usager titulaire déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la consigne, annexé à la présente convention, et s'engage à le respecter sans réserve.

## Article 4 – Durée et conditions financières

La convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Elle n'est pas renouvelable tacitement et doit faire l'objet d'une nouvelle demande chaque année.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 18 €, payable en une seule fois au moment de l'inscription ou du renouvellement, en espèces ou par chèque à l'ordre de la régie centrale.

| RESERVE A L'ADMINISTRATION | PAYÉ PAR | ☐ CHEQUE ..... | ☐ ESPECES |
|---|---|---|---|

## Article 5 – Badge d'accès

Un badge nominatif est remis à l'Usager titulaire. L'Usager titulaire est responsable de l'utilisation de son badge et de tout usage fait par les membres de son foyer.

| |
|---|
| BADGE n°..... |

En cas de perte ou de vol, une nouvelle demande doit être effectuée et le tarif en vigueur sera appliqué.

## Article 6 – Responsabilité

L'Usager titulaire reconnaît que la Commune n'assure aucune surveillance des vélos et décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation, d'incendie ou de dommages causés par un tiers. L'Usager titulaire doit disposer d'une assurance responsabilité civile et peut souscrire une assurance complémentaire couvrant le vol des vélos inscrits.

## Article 7 – Pièces justificatives

L'Usager titulaire fournit à l'appui de sa demande :

☐Une pièce d'identité,

☐Un justificatif de domicile de moins de trois mois.

## Article 8 – Résiliation

L'Usager titulaire peut résilier la présente convention à tout moment par courrier adressé à Monsieur le Maire. La résiliation prend effet dans un délai de sept jours à compter de la réception. Aucun remboursement n'est effectué. La Commune peut également résilier la convention en cas de non-respect du règlement.

## Article 9 – Données personnelles

La Commune s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux données personnelles, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD. Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du service. L'Usager titulaire peut exercer ses droits d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à Monsieur le Maire – 36 avenue Foch – 78670 Villennes-sur-Seine.

## Article 10 – Litiges

En cas de litige, l'Usager titulaire peut saisir le Médiateur territorial. À défaut d'accord amiable, le Tribunal administratif de Versailles est compétent.

Fait à Villennes-sur-Seine, le ……

Pour la Commune de Villennes-sur-Seine
Le Maire
Jean-Pierre LAIGNEAU

L'Usager titulaire
(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation »)

## Annexe – Liste des vélos autorisés

**Vélo n°1 :**
Marque : .....
Modèle : .....
Couleur : .....
Signe distinctif :

Numéro unique de marquage :
.....

**Vélo n°2 :**
Marque : .....
Modèle : .....
Couleur : .....
Signe distinctif :

Numéro unique de marquage :
.....

**Vélo n°3 :**
Marque : .....
Modèle : .....
Couleur : .....
Signe distinctif :

Numéro unique de marquage :
.....

**Vélo n°4 :**
Marque : .....
Modèle : .....
Couleur : .....
Signe distinctif :

Numéro unique de marquage :
.....

**Vélo n°5 :**
Marque : .....
Modèle : .....
Couleur : .....
Signe distinctif :

Numéro unique de marquage :
.....